

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la
recherche

Arrêté du **08 FEV. 2016**

**portant nomination de membres de la juridiction disciplinaire compétente à l'égard des
personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires et des
personnels enseignants de médecine générale**

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.952-22 ;

Vu le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels
enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires, et notamment les articles
22 2° et 22-1 2°;

Vu le décret n° 90-92 du 24 janvier 1990 modifié portant statut des personnels
enseignants et hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires des
centres hospitaliers et universitaires, et notamment son article 50 ;

Vu le décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008 modifié portant dispositions relatives aux
personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale, et
notamment son article 39,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnes dont les noms suivent sont nommées pour trois ans, en qualité de membres de la
juridiction disciplinaire compétente à l'égard des personnels enseignants et hospitaliers des
centres hospitaliers et universitaires et des personnels enseignants de médecine générale :

Mme LAUDE (Anne)
membre titulaire

Professeur des universités à l'université Paris V

Mme ROUSSEL (Isabelle)
membre titulaire

Inspectrice Générale de l'Administration
de l'Education Nationale et de la Recherche
(IGAENR)

M. SUDRE (Frédéric)
membre titulaire

Professeur des universités à l'université de
Montpellier

Mme DEGUERGUE (Maryse)
membre suppléant

Professeur des universités à l'université Paris I

M. ELSHOUD (Stéphane)
membre suppléant

Inspecteur Général de l'Administration
de l'Education Nationale et de la Recherche
(IGAENR)

Mme MOQUET ANGER (Marie-Laure)
membre suppléant

Professeur des universités à l'université Rennes I

Article 2

La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche*.

Fait le **08 FEV. 2016**

La ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Pour la ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation
la directrice générale des ressources humaines

Catherine GAUDY